

Il est impératif que les photos jointes lors de la demande de visa respectent les spécifications suivantes.

Les photos non conformes ne pourront en aucun cas être acceptées lors de la demande de visa.

Exemple de photo :

- Les photos doivent être de dimensions **50mm sur 50 mm** (2 pouces sur 2 pouces) et en couleur.
- La photo doit être claires et révéler les contrastes requis. Vous devez être photographié en regardant la caméra en face avec les yeux ouverts.
- La photo doit montrer en détail votre tête et le dessus de vos épaules, de façon à ce que votre visage recouvre 70-80% de la photo.
- L'arrière-plan doit être blanc.
- Il ne peut y avoir d'ombres sur le visage ou sur l'arrière plan.
- La photo doit être prise sans chapeau, ni autre couvre-tête.
- La photo peut être prise avec un couvre-chef lorsque le demandeur se couvre la tête pour des raisons religieuses. Les caractéristiques principales du visage doivent clairement s'avérer sur la photo. Le menton, le nez, les yeux et les sourcils doivent être bien visibles, le front se doit d'être libre dans la mesure où la photo doit clairement démontrer les contours du visage.
- La photo doit montrer votre carnation de visage de manière naturelle.

